

ENQUÊTE PUBLIQUE du PLUiH d'Annonay Rhône Agglo

Mémento du déroulement de l'enquête publique à destination des mairies (hors lieux d'enquête) :

L'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH) est conjointe avec deux autres procédures liées :

- la révision du zonage d'assainissement d'Annonay Rhône Agglo et
- l'abrogation des cartes communales en vigueur (Bogy, Brossainc, Colombier-Le-Cardinal, Monestier, Thorrenc, Vanosc, Vinzieux).

**L'enquête publique sera ouverte
le 14 mai 2024 à 9h et close le 28 juin 2024 à 17h**

Le Tribunal Administratif a désigné **4 commissaires enquêteurs** formant une commission d'enquête :

- Thierry Cheynel (Président de la commission),
- Bernard Giazzi,
- Pierre Eschalier
- Françoise Batifol (suppléante).

Toutes les modalités de l'enquête publique sont fixées par les commissaires enquêteurs qui applique le code de l'Environnement.

9 lieux d'enquête ont été désignés par la commission d'enquête pour accueillir l'enquête publique : **Annonay Rhône Agglo** (siège de l'enquête – Château de la Lombardière à Davézieux) et dans les mairies de :

Annonay, Ardoix, Boulieu-lès-Annonay, Peaugres, Roiffieux, Serrières, Vernosc-lès-Annonay et Villevocance

Qu'est-ce qu'une enquête publique ?



Lorsqu'une collectivité a un projet susceptible d'avoir des conséquences sur la propriété privée, la population et son environnement, **tout citoyen doit pouvoir en prendre connaissance et donner son avis** : l'enquête publique le permet.

L'enquête publique est très encadrée. C'est la seule procédure permettant au public de s'informer sur un projet et de formuler des observations auprès d'un **tiers indépendant** au projet : le commissaire enquêteur. Pour assurer son impartialité, c'est le Tribunal Administratif qui le désigne.

Le projet soumis à l'enquête est présenté dans un dossier d'enquête (projet de PLU(H), de révision du zonage d'assainissement, les différents avis reçus comme l'Etat ou la Chambre d'agriculture, les actes administratifs, etc.) qui est accompagné d'un **registre d'enquête** destiné à recevoir les observations du public.

Le commissaire enquêteur s'assure de la bonne organisation de la procédure, veille à la bonne information du public avant l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

- Totalement indépendant du maître d'ouvrage, il n'a pas d'avis préétabli à l'égard du projet, plan ou programme objet de l'enquête pour laquelle il est missionné.
- Lors de ses **permanences**, il peut aider à la compréhension du projet et accompagner les personnes qui souhaitent déposer une observation.
- À l'issue de l'enquête, il rédige un « **rapport d'enquête** » relatant le déroulement de l'enquête et analysant les observations du public, ainsi que ses conclusions, dans lesquelles il donne son avis personnel et motivé sur le projet, qu'il soit favorable ou défavorable ou avec des réserves.

Comment déposer des observations ou propositions ?

|\ / les observations transmises hors délais ne seront pas prises en compte

Sur les registres papier
disponibles dans les 9
lieux d'enquête



Lors d'une des permanences
avec un commissaire enquêteur
(sans rendez-vous)



Sur le registre dématérialisé sur le site :
[https://www.registre-numerique.fr/
pluih-annonay-rhone-agglo](https://www.registre-numerique.fr/pluih-annonay-rhone-agglo)



Par courrier postal à :
M. Le Président de la commission d'enquête
Projet de PLUiH d'Annonay Rhône Agglo
Annonay Rhône Agglo – BP 8
Château de la Lombardière
07430 Davézieux



Par mail à :
pluih-annonay-rhone-agglo@mail.registre-numerique.fr

Les permanences avec les commissaires enquêteurs

Information importante : les permanences sont à destination de **tous publics**, peu importe la commune de résidence (particulier, propriétaire ou non, entreprise, association, etc.) et sont accessibles **sans rendez-vous**.

| | 14 au 18 mai | 21 au 25 mai | 27 mai au 1 ^{er} juin | 3 au 8 juin | 10 au 15 juin | 17 au 22 juin | 24 au 28 juin |
|----------------------------|------------------------------|-------------------------|--------------------------------|---------------------------|------------------------|----------------------------|------------------------|
| ANNONAY RHONE AGGLO | Mardi 14 mai 9h-12h | Ven 24 mai 14h - 17h | | Lun 3 juin 13h45-16h45 | Ven 14 juin 14h-17h | Lun 17 juin 13h45-16h45 | Ven 28 juin 14h-17h |
| ANNONAY | Mardi 14 mai 13h30 -16h30 | | Lun 27 mai 13h30-16h30 | Lun 3 juin 9h-12h | Mar 11 juin 9h-12h | Ven 21 juin 9h-12h | Ven 28 juin 9h-12h |
| ROIFFIEUX | Vend 17 mai 13h30 - 16h30 | Ven 24 mai 9h-12h | Lun 27 mai 9h-12h | | Ven 14 juin 9h-12h | Lun 17 juin 9h-12h | Jeu 27 juin 9h-12h |
| VILLEVOCANCE | Merc 15 mai 9h-12h | | Ven 31 mai 9h-12h | Sam 8 juin 9h-12h | Jeu 13 juin 9h-12h | Sam 22 juin 9h-12h | Ven 28 juin 9h-12h |
| VERNOSC-LES-ANNONAY | Merc 15 mai 14h-17h | Mer 22 mai 14h-17h | Ven 31 mai 14h-17h | Mer 5 juin 14h-17h | | Mer 19 juin 14h-17h | Mer 26 juin 14h-17h |
| BOULIEU-LES-ANNONAY | Vend 17 mai 14h-17h | Mer 22 mai 9h-12h | | Merc 5 juin 9h-12h | Jeu 13 juin 14h-17h | Merc 19 juin 9h-12h | Mer 26 juin 9h-12h |
| ARDOIX | Mardi 14 mai 14h-17h | | Mer 29 mai 9h-12h | Mardi 4 juin 14h-17h | Mar 11 juin 14h-17h | Mardi 18 juin 14h-17h | Mar 25 juin 14h-17h |
| PEAUGRES | Sam 18 mai 8h-11h | Mar 21 mai 14h-17h | | Sam 8 juin 8h-11h | Mer 12 juin 9h-12h | Sam 22 juin 8h-11h | Jeu 27 juin 14h-17h |
| SERRIERES | Mardi 14 mai 9h-12h | Jeu 23 mai 9h-12h | Mer 29 mai 14h-17h | Mardi 4 juin 9h-12h | | Mar 18 juin 9h-12h | Mar 25 juin 9h-12h |

Pour toutes informations complémentaires

Le site d'Annonay Rhône Agglo : <https://annonayrhoneagglo.fr/PLUih-d-Annonay-Rhone-Agglo-avis-d.html>

Vous pouvez également adresser votre question en utilisant l'adresse enquete-publique@annonayrhoneagglo.fr